



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

*section territoriale de l'Isère*

[snpespjj.38@gmail.com](mailto:snpespjj.38@gmail.com)

## État des lieux de l'UEHC Chartreuse :

*un constat alarmant quant à la prise en charge des jeunes*

Depuis la mise en place de la RGPP, la protection judiciaire de la jeunesse a vu disparaître de nombreuses structures d'hébergement sur le territoire de l'Isère. Aujourd'hui, l'Unité Éducative d'Hébergement Collectif reste la seule rescapée de ce démantèlement. Outil ô combien précieux pour la prise en charge des mineurs sous main de justice, elle a besoin d'un vrai traitement de choc.

Depuis de nombreux mois, voire des années, notre organisation syndicale interpelle l'administration sur la situation très inquiétante de l'EPE et plus particulièrement de l'UEHC tant pour les mineurs que pour les personnels. Nous sommes tous conscients des difficultés liées à la prise en charge en hébergement dans des conditions « normales » d'accueil et de fonctionnement, mais qu'advient-il lorsque ni l'organisation, ni l'état des locaux, ni le travail de réflexion collectif ne sont satisfaisants ?

Lors du CTT du 16 décembre 2015 et de l'audience du 22 décembre 2015, notre organisation syndicale a demandé une suspension d'activité sur l'UEHC pour effectuer une remise à plat collective des difficultés et proposer un projet d'unité cohérent (étayage éducatif, organisation, gestion des emplois du temps, respect du code travail, effectifs d'accompagnement suffisants, état des locaux, espaces de transmission).

La direction territoriale de l'Isère a répondu à cette demande par une fin de non-recevoir. Elle s'est malgré tout engagée sur des actions précises qui seraient mis en œuvre tant au niveau des locaux que de l'équipe. Presque deux mois après, nous pouvons dire que les avancées sont très insuffisantes et nous questionnent de plus en plus sur le « SENS » de la prise en charge des mineurs à l'UEHC.

**Une cuisine à plusieurs centaines de milliers d'euros : l'arbre qui cache la forêt !!!** Aujourd'hui, les travaux de réhabilitation de la cuisine de l'UEHC sont enfin terminés mais nous ne pouvons qu'être surpris par leur coût au regard de l'état du reste du bâtiment. Pourquoi une telle somme allouée à un lieu certes important dans le fonctionnement du foyer alors que l'état des lieux de vie des jeunes est plus qu'inquiétant, à la limite de l'insalubrité. Au delà d'un simple rafraîchissement, la question de la fragilité de la structure même du bâtiment se pose. Une expertise devait être réalisée fin janvier pour envisager enfin des travaux, qu'en est-il ?

Enfin, pourquoi un tel investissement sur un lieu où ni les jeunes, ni les éducateurs n'ont accès, que ce soit la semaine ou le week-end ? Nous savons tous que la cuisine doit rester un lieu de vie et peut être un outil éducatif très pertinent dans la prise en charge des mineurs placés.

L'inauguration de cette cuisine doit se faire le 18 février en présence de représentants de la direction interrégionale de la PJJ, du Tribunal de Grande Instance de Grenoble et du parquet, espérons que la visite de l'UEHC se poursuive au delà de ce petit bijou extrêmement coûteux afin que tous puissent prendre conscience de l'urgence de la situation et surtout de l'urgence d'AGIR !!!!

La DT s'était engagée à ce que les emplois du temps soient établis sur des cycles de 12 semaines aujourd'hui, ce n'est toujours pas le cas, voire pire. Le dernier cycle est établi sur 9 semaines seulement et a été porté à la connaissance des équipes en 3 fois avec quelques jours seulement entre la transmission et le démarrage.

L'emploi du temps des professionnels est marqué de façon récurrente par des incohérences flagrantes et un non respect de la réglementation du travail (enchaînement des services de jours et de nuit, non respect des règles de récupération entre les services...). Tout cela alors que le quotidien de l'équipe est emprunt de nombreux dépassements horaires, d'heures supplémentaires, de réajustements permanents des emplois du temps... Alors même que l'équipe se dit prête à travailler collectivement sur un emploi du temps cohérent et équilibré, aucune réponse concrète ne lui est apportée.

***En banalisant les raisons profondes à l'origine de cette situation, en répondant par la rentabilisation du temps de travail, c'est la question de l'efficacité et de la qualité de la prise en charge des mineurs qui est, de fait, marginalisée.***

En effet, la question primordiale reste le sens de la prise en charge du mineur et le travail éducatif engagé avec lui dans le cadre de son placement. Encore une fois, l'équipe ne peut dans ce contexte travailler autour de projets éducatifs concrets et cohérents. Certains projets proposés en septembre 2015 n'ont fait l'objet à ce jour d'aucun retour de la part des cadres de l'UEHC.

La section Iséroise du SNPES-PJJ-FSU réaffirme la nécessité de mettre en place une réelle réflexion collective sur la durée pour élaborer un projet cohérent et porteur de sens pour les mineurs pris en charge à l'UEHC et une réhabilitation urgente du foyer pour que les conditions d'accueil et de travail soient enfin acceptables dans cet établissement.

Nous ne pouvons pas attendre les résultats de l'inscription sur le plan pluriannuel de 2021 mais bien AGIR ici et maintenant en 2016 pour qu'enfin nous puissions, avec les mineurs qui nous sont confiés, engager un réel travail éducatif.

La section Iséroise du SNPES-PJJ-FSU